



## **COVID 19 - RENTRÉE SCOLAIRE**

### **Information des familles**

Après deux mois de fermeture des écoles imposée par l'épidémie du COVID 19 (Coronavirus), le Président de la République a annoncé une réouverture dès le 11 mai prochain, sur la base du volontariat.

Compte tenu de cette annonce, les services de la ville se sont préparés à accueillir cette rentrée qui s'opère dans des conditions très particulières, et notamment concernant un protocole sanitaire fourni par l'éducation nationale le 1er mai.

**Le cadre scolaire a été défini lors des réunions de concertation qui se sont tenues les 4 et 5 mai 2020 sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie.**

La rentrée scolaire s'opérera de manière progressive à compter du Jeudi 14 mai prochain de la manière suivante :

Jeudi 14 mai : Grande section maternelle – CP – CM2

Lundi 18 mai : CM1

Lundi 25 mai : CE1-CE2

Compte tenu la spécificité de l'école Henri Barbusse, tous les niveaux reprennent dès le 14 mai dans cette école.

**Les élèves de petite section et de moyenne section ne feront leur rentrée qu'en septembre.**

**Chaque famille sera informée par la direction de son école de rattachement des conditions de la rentrée scolaire et de l'organisation précise de la semaine scolaire dans chaque classe**

Les écoles accueilleront les enfants par petits groupes, organisés par les directeurs d'écoles et leurs équipes pédagogiques, dont le nombre d'enfants (ne pouvant pas excéder 15 en élémentaire, 10 en maternelle) sera fonction de la superficie des salles : la limite de 4 m<sup>2</sup> par personne est imposée pour le respect des distanciations physiques.

**L'organisation de la semaine scolaire sera proposée sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi), aux horaires habituels, et sera différente selon la fréquentation :**

Si la fréquentation est faible,

- l'accueil en présentiel sera organisé à l'école sur 2 jours pour une partie des groupes
- Un suivi pédagogique à distance sera mis en place les 2 autres jours pour l'autre partie des groupes

Si elle est forte, l'accueil en présentiel se fera :

- le lundi et le mardi, pour la moitié des groupes
- le jeudi et le vendredi, pour l'autre moitié

Dans cette hypothèse, le suivi pédagogique à distance est laissé à la discrétion de chaque enseignant

**Cette organisation implique que, sauf les enfants des personnels identifiés par l'État comme prioritaires, les élèves ne seront accueillis que 2 jours par semaine.**

Les enfants des personnels identifiés comme prioritaires seront intégrés dans les groupes et accueillis dans leur école de rattachement (sauf le mercredi – voir paragraphe plus loin, le service périscolaire)

\*\*\*\*\*

**Dans le cadre défini sous l'autorité de l'Education Nationale, voici les moyens que la commune développera pour cette rentrée scolaire :**

- **Présence des ATSEM dans les groupes de maternelle**
- **Organisation des services périscolaires (restauration scolaire, accueil périscolaire du matin et du soir), en partenariat étroit avec le centre de loisirs**
- **Organisation de l'entretien des écoles selon un protocole précis**

### **Présence des ATSEM en maternelle**

Pour accompagner la réouverture des écoles maternelles, les équipes d'ATSEM affectées aux écoles continueront d'être présentes.

### **Services périscolaires**



**Afin d'éviter le brassage des enfants, les services périscolaires seront organisés sur la base des mêmes groupes que ceux organisés du point de vue scolaire, dans le respect des distanciations recommandées**

#### ***La restauration scolaire sera organisée dans les classes***

Des sandwiches seront livrés par la cuisine centrale avec fruits et yaourts à boire dans un premier temps, puis des repas froids en boîtes jetables seront préparés.

Toutes les réservations opérées jusqu'à la fin de l'année seront annulées.

Afin de permettre la bonne prévision des quantités, les directeurs d'écoles feront remonter les nombre de repas à livrer le vendredi midi pour l'accueil des lundis et mardis et le mardi midi pour l'accueil des jeudis et vendredis.

Ils préciseront s'il doit être prévu un PAI alimentaire.

Le tarif des repas sera adapté comme suit :

Quotient Familial (CAF)	Repas froids
0 < QF < 620	0,50 €
620,01 < QF < 905	1,00 €
905,01 < QF < 1200	1,40 €
1200,01 < QF < 1500	1,55 €
1500,01 < QF < 1800	1,80 €
QF > 1800,01	2,05 €

L'animation des repas sera organisée par les ATSEM en maternelle et par les animateurs du centre de loisirs en élémentaire.

Le pointage des repas sera fait à ce moment là et occasionnera la facturation du repas au montant indiqué.

***L'accueil périscolaire du matin et du soir sera assuré pour les enfants qui seront accueillis sur la journée scolaire***

- le matin entre 7h30 et 8h30 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- le soir de 16h00 à 18h30 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

**Afin de ne pas multiplier les cas contacts, les parents ne pourront pas pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.** L'accueil des enfants se fera à la porte des accueils périscolaires dans le respect des distanciations recommandées. Lors de l'inscription, le centre de loisirs indiquera à chaque famille concernée comment procéder.

**Le transport scolaire pour l'école Henri Barbusse sera également assuré**

**Les parcours éducatifs ne seront plus organisés**, les enseignants assurant, de manière dérogatoire compte tenu du contexte sanitaire, les heures scolaires sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

**Pour l'instant, il n'y aura pas d'accueil des enfants le mercredi.** On est en attente des directives du Ministère de rattachement pour l'organisation des centres de loisirs.

**Toutefois**, les enfants des personnels identifiés comme prioritaires énumérés en annexe seront accueillis le mercredi à l'école J Jaurès, sous la responsabilité de l'association pour le centre de loisirs et ce, dès le mercredi 13 mai.

Dans tous les espaces périscolaires, comme dans les espaces scolaires, les jeux de contact, de ballon à mains ou tous ceux qui impliquent de se passer des objets sont interdits. Le prêt de matériel entre enfants est également interdit.

Afin de réduire les entrées-sorties dans les locaux, l'accès sera interdit aux parents. Les enfants seront récupérés à la porte, dans le respect des distanciations sociales recommandées.

## **Masques**

**Tous les adultes pénétrant dans l'enceinte des établissements devront porter un masque.**

La commune fournira des masques à son personnel d'entretien, ATSEM et aux animateurs ou intervenants dans l'école.

**Concernant les enfants, le protocole de l'éducation nationale relève que les élèves n'ont pas besoin de masque.**

En maternelle, ils sont même déconseillés, sauf pour les élèves présentant des pathologies respiratoires

En élémentaire, si les familles souhaitent leur en donner, les élèves concernés seront autorisés à les porter. Toutefois les enfants pourraient se voir refuser le port du masque en cas de mauvaise utilisation.

# Entretien des écoles

**Les écoles feront l'objet d'une préparation spécifique à l'accueil des enfants et des personnels**

- **préparation technique avec les services techniques de la ville**
- **entretien et protocole de nettoyage**

## **Préparation technique des écoles**

En lien avec les directeurs d'écoles, un aménagement des locaux sera préparé pour

- vérifier le calibrage des salles et définir le nombre d'élèves qui pourront y être accueillis (à raison d'une personne pour 4 m<sup>2</sup>)
- matérialiser des espaces interdits et les sens de circulation

Les structures de jeux et bacs à sable des cours de récréation, ne pouvant faire l'objet d'une désinfection systématique, ils seront interdits d'accès. Des rubans de chantier seront installés à cet effet.

## **Désinfection des écoles pour la rentrée**

Chaque école a fait l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection avant la rentrée.

## **Nettoyage des écoles**

Un nettoyage des écoles est organisé selon un protocole rigoureux :

- 1ère étape : « Nettoyage à l'aide d'un détergent usuel, puis rinçage, en débutant par les zones les plus propres et en finissant par les zones les plus sales »
- 2ème étape : « Désinfection en utilisant un désinfectant virucide Norme EN 14476

Une désinfection des points contacts (rampes d'escaliers, poignées de portes, interrupteurs, claviers écrans, souris... ) sera organisée très régulièrement.

Les sanitaires (toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, douches, rampes d'escalier) seront nettoyés plusieurs fois par jour : le matin après l'arrivée des élèves, après la récréation, après le déjeuner, après la sortie des élèves.

## **Aération de salles de classes**

L'aération des locaux doit être systématique. Elle doit durer 10 minutes.

Elle sera organisée plusieurs fois par jour le matin, le soir , à chaque récréation et après le repas et pendant le nettoyage des écoles.

## **L'approvisionnement en produits spécifiques sera organisé**

Les agents de la commune, présents dans les écoles tout au long de la journée. Les points d'eau seront vérifiés plusieurs fois par jour, le réapprovisionnement de savon liquide et de papier à usage unique sera organisé au fur et à mesure des besoins par les équipes d'entretien de la ville.

La commune fournira une boîte de lingettes virucides (1 par classe) et des solutions hydroalcooliques (1 / classe + 1 en salle des maîtres + 1 bureau direction + 1 pour les entrées d'écoles)

La commune fournira un thermomètre à infra-rouge (sans contact) à chaque école.

## Engagement des familles

Les parents jouent un rôle actif dans l'éducation de leurs enfants aux gestes « barrière » qui doivent être en permanence rappelés aux enfants



**Le lavage des mains est essentiel.** Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes.

Les parents devront veiller à ce qu'une hygiène stricte des mains soit réalisée au retour de la maison.

### Responsabilité des familles :

**Les parents s'engagent, alors qu'ils confient leur enfant à l'école, que ces derniers n'ont été sujet à aucun symptôme évocateur du COVID 19 et notamment :**

- fièvre
- fatigue et maux de tête prolongé
- toux sèche et/ou congestion ou écoulement nasal
- diarrhée et/ou maux de ventre
- gêne respiratoire

En cas de symptômes évocateurs, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant pour décider ou non de recourir à un test de dépistage.

Outre la surveillance des symptômes chez leurs enfants, **les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école et à ne pas amener leurs enfants à l'école si leur température dépasse 37,8°.**

**En cas d'infection de l'enfant ou d'un membre de la famille,** les parents s'engagent à prévenir la direction de l'école et la direction éducation enfance jeunesse.

**Afin d'éviter que les enfants ne boivent au robinet des écoles, il est demandé aux familles de leur fournir une bouteille d'eau.**